

**CONTRAT DE VENTE DE MATERIEL
INFORMATIQUE**

Entre les soussignées :

..... , Sociétéau capital social de, inscrite au registre de commerce desous le N°, dont le siège social est situé àreprésentée par en qualité de, dument habilité à l'effet des présentes.

Ci-après désignée «**LE CLIENT**»
D'une part,

ET,

..... , Sociétéau capital social de, inscrite au registre de commerce desous le N°, dont le siège social est situé àreprésentée par en qualité de, dument habilité à l'effet des présentes.

Ci-après désignée «**LE FOURNISSEUR**»

D'autre part

Ci après non solidairement mais conjointement dénommées les « Parties » et séparément la « Partie »

IL A ETE ARRETE ET CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONRAT

Le fournisseur fournit au client suite à sa demande, qui accepte, le matériel ou les appareils suivants :

.....

ARTICLE 2 : PRIX et MODALITES DE PAIEMENT

2.1 Prix

Le prix négocié est

Toute facture de matériel informatique, présentée pour règlement, doit être impérativement jointe d'une facture d'achat